

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 20 août 2024

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de Boischatel, tenue le 20^e jour du mois d'août 2024, 20 h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant Daniel Morin, mesdames les conseillères Lynne Colquhoun, Marie-Pierre Labelle et Martine Giroux ainsi que monsieur le conseiller Jean-François Paradis. Sont absents monsieur le maire Benoit Bouchard et monsieur le conseiller Vincent Guillot. Le directeur général ainsi que le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire suppléant procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 2 et du 22 juillet 2024
4. Adoption du paiement des dépenses des mois de juillet et août 2024
5. Période de questions générales sur des sujets ne touchant pas l'ordre du jour
 - 5.1 Membres du conseil
 - 5.2 Public

ADMINISTRATION

6. Mandat services professionnels – Élaboration d'une stratégie en sécurité routière
7. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 2024-1183 *modifiant le Règlement 2002-732 relatif à la circulation*
8. Vente d'un terrain – Secteur des Trois-Saults

TRAVAUX PUBLICS

9. Octroi de contrat – Contrôle qualitatif des matériaux – Garage municipal
10. Octroi de contrat – Location de machinerie avec opérateur – Garage municipal
11. Octroi de contrat – Location de machinerie sans opérateur – Garage municipal
12. Octroi de contrat - Puits artésien – Garage municipal
13. Octroi de contrat – Démolition de bâtiments – Lots 4 209 423 et 4 209 426
14. Autorisation de dépenses – Travaux de réfection d'un bris d'aqueduc – Allée des Cèdres

SÉCURITÉ INCENDIE

15. Autorisation d'appel d'offres - MRC de La Côte-de-Beaupré – Étude sur les radiocommunications des services incendie de la MRC de La Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans

DIVERS

- 16. Période de questions :
 - 16.1 Membres du conseil
 - 16.2 Public
- 17. Levée / Ajournement

2024-08-191

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.

2024-08-192

3. Adoption des procès-verbaux du 2 et du 22 juillet 2024

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux du 2 et du 22 juillet 2024, tels que rédigés par le greffier-trésorier adjoint et la directrice générale adjointe et greffière-trésorière.

2024-08-193

4. Adoption du paiement des dépenses des mois de juillet et août 2024

Il est proposé par madame la conseillère Lynne Colquhoun et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses des mois de juillet et août 2024, tel que présenté au conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements. Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt de la liste des personnes embauchées par la direction générale.

5. Période de questions :

Monsieur le maire suppléant donne la parole aux membres du conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucune

De la part de l'assistance :

- Propreté bâtiment des marches naturelles

La période de questions a débuté à 20 h 01 et s'est terminée à 20 h 04.

ADMINISTRATION

2024-08-194

6. Mandat services professionnels – Élaboration d'une stratégie en sécurité routière

Considérant que la Municipalité a procédé à la mise à jour de l'étude de circulation par la firme WSP;

Considérant que la Municipalité a effectué une consultation citoyenne sur la sécurité routière;

Considérant qu'à la suite de cette consultation, la Municipalité désire être accompagnée par une firme spécialisée pour l'élaboration de sa stratégie concertée de sécurité routière;

Considérant le Règlement numéro 2019-1084 sur la gestion contractuelle;

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;

Considérant l'offre de prix de la firme Vecteur5;

Considérant la recommandation du directeur du service de l'urbanisme et de l'aménagement;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement de mandater la firme Vecteur5 pour accompagner la Municipalité dans l'élaboration de sa stratégie concertée de sécurité routière pour un montant total estimé à 55 000 \$, plus taxes.

Les sommes seront prises à même le *Règlement d'emprunt numéro 2023-1163*.

2024-08-195 7. **Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 2024-1183 modifiant le Règlement 2002-732 relatif à la circulation**

Avis de motion est par les présentes, donné par madame la conseillère Lynne Colquhoun qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 2024-1183 *modifiant le Règlement numéro 2002-732 relatif à la circulation*. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

2024-08-196 8. **Vente d'un terrain – Secteur des Trois-Saults**

Considérant la résolution numéro 2023-10-230 autorisant la Municipalité à mettre en vente différents lots situés dans le secteur des Trois-Saults;

Considérant que la Municipalité a reçu une promesse d'achat pour le terrain suivant :

- Terrain # 26 - Lot 6 542 125 – 205 000\$ (plus taxes) - promesse d'achat signée par Cindy Greaves et Joël Turbide;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement de procéder à la vente du terrain # 26 aux proposants au prix soumis et d'autoriser le maire et le greffier-trésorier adjoint à signer tous les documents nécessaires.

TRAVAUX PUBLICS

2024-08-197 9. **Octroi de contrat – Contrôle qualitatif des matériaux – Garage municipal**

Considérant la construction d'un nouveau garage municipal;

Considérant que la Municipalité doit octroyer un contrat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux ;

Considérant le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084*;

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;

Considérant les demandes de prix effectuées par le greffier-trésorier adjoint;

Considérant que l'offre de prix provenant du Groupe ABS est la plus basse;

Considérant la recommandation du greffier-trésorier adjoint;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'octroyer le mandat de contrôle qualitatif des matériaux au Groupe ABS pour un montant de 24 341,39 \$, plus les taxes, selon le prix estimé au bordereau.

Ces sommes seront prises à même le *Règlement d'emprunt numéro 2023-1166*.

2024-08-198

10. **Octroi de contrat – Location de machinerie avec opérateur – Garage municipal**

Considérant la nécessité de procéder à la location de machinerie avec opérateur dans le cadre du projet de construction d'un nouveau garage municipal;

Considérant le *Règlement numéro 2019-1084 sur la gestion contractuelle*;

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;

Considérant les demandes de prix effectuées par le service des travaux publics;

Considérant la recommandation du directeur du service des travaux publics;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'octroyer le contrat de location de machinerie avec opérateur dans le cadre du projet de construction d'un nouveau garage municipal pour un montant estimé à 55 000 \$ en fonction de la capacité des équipements, du prix le plus bas et de la disponibilité de la machinerie et des camions au moment d'effectuer les travaux.

Les sommes seront prises à même le *Règlement d'emprunt numéro 2023-1166*.

2024-08-199

11. **Octroi de contrat – Location de machinerie sans opérateur – Garage municipal**

Considérant la nécessité de procéder à la location de machinerie sans opérateur dans le cadre du projet de construction d'un nouveau garage municipal;

Considérant le *Règlement numéro 2019-1084 sur la gestion contractuelle*;

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;

Considérant les demandes de prix effectuées par le service des travaux publics;

Considérant que l'offre de prix reçue par la compagnie Les Entreprises Belcher Inc. est la plus basse;

Considérant la recommandation du directeur du service des travaux publics;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Lynne Colquhoun et résolu unanimement d'octroyer le contrat de location de machinerie sans opérateur dans le cadre du projet de construction d'un nouveau garage municipal à la compagnie Les Entreprises Belcher Inc. pour un montant total estimé à 39 500 \$, plus taxes, selon les prix fournis pour la location de la machinerie.

Les sommes seront prises à même le *Règlement d'emprunt numéro 2023-1166*.

- 2024-08-200 **12. Octroi de contrat - Puits artésien – Garage Municipal**
- Considérant** les besoins pour le nouveau garage municipal en alimentation d'eau;
- Considérant** le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084*;
- Considérant que** la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;
- Considérant** l'offre de services de l'entreprise R. Beaumont et fils Inc;
- Considérant** la recommandation du directeur du service des travaux publics;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'octroyer le contrat pour la construction d'un puits artésien à l'entreprise R. Beaumont et fils Inc., pour un montant estimé à 25 710 \$, plus taxes, selon la profondeur du puits.
- Les sommes seront prises à même le *Règlement d'emprunt numéro 2023-1166*.
- 2024-08-201 **13. Octroi de contrat – Démolition de bâtiments – Lots 4 209 423 et 4 209 426**
- Considérant que** la Municipalité doit procéder à la démolition de deux bâtiments construits sur les lots 4 209 423 et 4 209 426;
- Considérant** le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084*;
- Considérant que** la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;
- Considérant** l'offre de services de l'entreprise Art-Dem inc.;
- Considérant** la recommandation du directeur du service des travaux publics;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'octroyer le contrat de démolition pour les bâtiments des lots 4 209 423 et 4 209 426 à l'entreprise Art-Dem inc., pour un montant estimé à 81 086 \$, plus taxes.
- Les sommes seront prises à même le *Règlement d'emprunt numéro 2024-1175*.
- 2024-08-202 **14. Autorisation de dépenses – Travaux de réfection d'un bnis d'aqueduc - Allée des Cèdres**
- Considérant qu'**un bnis d'aqueduc a été constaté sur l'Allée des Cèdres ;
- Considérant** l'urgence d'effectuer les travaux de réparation du réseau et la réfection de la chaussée;
- Considérant** la recommandation du directeur du service des travaux publics;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Lynne Colquhoun et résolu unanimement de procéder aux travaux en régie interne et d'autoriser une dépense estimée à 39 000 \$, plus taxes. Cette estimée inclut un montant de 19 600 \$ prévu pour le pavage d'une partie de la rue par l'entreprise Pavage S.M.
- Les sommes seront prises à même le *Règlement d'emprunt numéro 2022-1129*.

SÉCURITÉ INCENDIE

2024-08-203

15. Autorisation d'appel d'offres - MRC de La Côte-de-Beaupré – Étude sur les radiocommunications des services incendie de la MRC de La Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans

Considérant que les services incendie des MRC de la Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans possèdent des équipements de radiocommunications en commun;

Considérant que la dernière mise à jour de ces équipements date de 2015;

Considérant que l'efficacité de ces équipements et que la couverture sur l'ensemble du territoire s'est grandement détériorée ;

Considérant que les essais réalisés pour améliorer le réseau n'ont pas mené à des résultats concluants;

Considérant que la MRC de l'Île d'Orléans a accepté de participer à cette étude;

Considérant que les radiocommunications sont primordiales pour la sécurité des intervenants d'urgence;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'autoriser la MRC de La Côte-de-Beaupré à procéder à l'appel d'offres sur invitation pour la réalisation d'une étude sur les radiocommunications des services incendie de la MRC de La Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans et d'inclure la Municipalité de Boischatel dans le volet local de l'appel d'offres.

DIVERS

16. Période de questions

Monsieur le maire suppléant donne la parole aux membres du conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucune

De la part de l'assistance :

- Surveillance de la piscine par les sauveteurs au camp de jour 2024
- Montant du seuil prévu par la loi pour les soumissions
- Prolongation du réseau d'aqueduc de la rue des Rochers à l'écocentre
- Avis de motion *Règlement 2002-732*
- Adresses des lots pour le contrat de démolition

La période de questions a débuté à 20 h 13 et s'est terminée à 20 h 19.

2024-08-204

17. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20 h 19.

ASSISTANCE : 4 personnes

Daniel Morin
Maire suppléant

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Daniel Morin, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».